

Vœux de la Commission de gestion relatifs à l'exercice 2025

Réponses de la Municipalité



La Municipalité remercie la Commission de gestion pour la transmission de ses vœux et y répond comme suit :

Vœu n° 1 – Planification et suivi des projets

« La Commission de gestion émet le vœu que la Municipalité améliore la planification et le suivi de ses projets : en amont, en veillant à mieux répartir les préavis soumis au Conseil communal afin d'éviter les surcharges de séances et de permettre des délibérations de qualité ; en aval, en instaurant un compte rendu systématique comparant le budget voté au coût réalisé, assorti d'indicateurs de pilotage permettant au Conseil communal de mesurer l'avancement et les résultats des projets qu'il a votés. »

Réponse de la Municipalité

Non admis.

La Municipalité assure déjà avec les Services une fine planification et un suivi des projets qu'elle porte. Il convient cependant de prendre en compte le fait que des facteurs exogènes tant normatifs, judiciaires, que financiers peuvent parfois compromettre l'avancée d'un certain nombre d'entre eux.

Un regard sur la législature actuelle montre que la Municipalité a soumis entre un et quatre préavis par séance du Conseil communal. A ce jour, sur les 28 séances de l'Organe délibérant, 54 préavis ont été déposés, soit une moyenne de deux par séance. La Municipalité considère dès lors que l'on ne peut parler de « surcharge de séances » et que des délibérations de qualité ont toujours pu être menées.

Concernant l'avancement des projets, la Municipalité rappelle qu'elle communique déjà largement sur ces aspects, tant dans le Rapport de gestion que les Comptes annuels, ainsi que dans les « Informations municipales au Conseil communal » publiées deux fois par an ou dans ses communications municipales au fil des séances.

Enfin, en termes financiers et après discussions avec la Commission des finances, des informations et indicateurs supplémentaires ont été ajoutés il y a peu, tels qu'une récapitulation des coûts directs et indirects affectés aux associations et autres groupements locaux dans les domaines sportifs, culturels et de loisir, ainsi que dans le domaine social, la mention du statut des investissements lors de l'élaboration du tableau annuel des dépenses d'investissement, des tableaux complémentaires relatifs au suivi des enveloppes budgétaires accordées par le Conseil communal aux Services industriels ou la claire distinction des crédits supplémentaires accordés par rapport au budget initial, pour n'en citer que quelques-uns.

En somme, même si la Municipalité ne partage pas l'appréciation faite par la Commission de gestion dans son vœu, elle ne manquera cependant pas d'améliorer régulièrement les informations publiées et indicateurs collectés lorsqu'elle l'estimera pertinent, tant pour ses usages internes qu'externes.



Vœu n° 2 – Gouvernance des participations

« La Commission de gestion émet le vœu que la Municipalité réfléchisse à la mise en place d'une commission permanente du Conseil communal chargée de représenter et défendre les intérêts de la commune au sein des organes, des entités dans lesquelles celle-ci détient une participation, afin d'assurer une vision complémentaire et indépendante de la gestion de ces participations, dans le respect des principes de bonne gouvernance communale. »

Réponse de la Municipalité

Non admis.

La représentation de la Commune au sein des entités dans lesquelles Lutry détient une participation est une prérogative municipale. La Municipalité n'est dès lors pas favorable à l'établissement d'un principe qui s'apparenterait à de la cogestion, voire, au vu de la formulation du vœu, à une délégation de cette prérogative à des membres du Conseil communal.

La Municipalité estime qu'elle est à même d'y défendre les intérêts de la Commune, dans une optique de bonne gouvernance, car c'est l'objet même de sa mission et du mandat qui lui est confié par ses électeurs. Enfin, elle ne voit pas en quoi la représentation des intérêts de la Commune par des Conseillers communaux pourrait apporter un surcroît d'« indépendance » dans la gestion de ces participations.

Vœu n° 3 – Mobilité et stationnement

« La Commission de gestion émet le vœu que la Municipalité installe, sur la route cantonale en amont du bourg, un panneau d'affichage dynamique — du type de ceux déjà existants dans la commune ou dans d'autres villes de la région, comme à Lausanne — indiquant en temps réel le nombre de places disponibles dans les parkings de la Possession et de la Combe, permettant ainsi aux automobilistes de décider avant d'entrer dans le bourg s'il est utile de s'y engager, et contribuant de ce fait à réduire le trafic de transit. »

Réponse de la Municipalité

Admis.

La révision du positionnement des panneaux d'affichage dynamique liés au stationnement est d'ores et déjà prévue, notamment dans le cadre du réaménagement de la route de Lavaux, ainsi que d'autres projets planifiés dans le Bourg. Ces démarches seront précisées, le cas échéant, dans les préavis qui seront soumis au Conseil communal en vue du financement de ces projets.



Vœu n° 4 – Cyberadministration

« La Commission de gestion émet le vœu que la Municipalité mette en place un outil de suivi en ligne permettant à chaque citoyen de connaître l'état d'avancement de ses demandes auprès de l'administration communale, dans la perspective du développement de la cyberadministration. »

Réponse de la Municipalité

Admis.

La Commune a adhéré début 2026 en tant que membre fondatrice, avec 96 autres communes, au consortium *MaCommuneEnUnClic* mis en place sous l'égide de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et en collaboration avec l'Association de communes vaudoises (AdCV) et la HEIG-VD.

L'objectif est la réalisation d'un guichet numérique vaudois (basé sur iGovPortal.ch) qui permettra aux habitantes et habitants de s'identifier et d'accéder à des prestations communales 24/7, via une interface claire et sécurisée, avec des données hébergées en Suisse.

La démarche choisie vise à mutualiser les applicatifs existants pour les adapter plus rapidement aux besoins des communes et à des coûts plus favorables, bénéficier d'une solution éprouvée, gagner en efficacité (moins de saisies manuelles, moins d'aller-retour), rester souverains au travers de standards communs et de paramétrages locaux et s'aligner sur le contexte suisse (ANS, AGOV/e-ID). Relevons que cette solution est déjà déployée dans plusieurs cantons, dont les Cantons de Fribourg et du Jura en Suisse romande. La phase de définition des besoins vient de débuter.

Vœu n° 5 – Rapport de gestion et indicateurs

« La Commission de gestion émet le vœu que la Municipalité veille, d'une part, à assurer une continuité et une homogénéité dans la présentation de son rapport de gestion annuel, afin de permettre aux conseillers communaux de comparer aisément les données d'une année sur l'autre ; et, d'autre part, à s'appuyer sur le programme de législature — outil mis en place en début de législature — pour enrichir ce rapport de bilans intermédiaires mesurant les réalisations effectives par rapport aux objectifs et engagements fixés, transformant ainsi le rapport de gestion en véritable instrument de pilotage et d'indicateurs de performances mesurables. »

Réponse de la Municipalité

Non admis.

La Municipalité veille déjà à la continuité et l'homogénéité de la présentation de son Rapport de gestion à des fins de comparabilité. Les quelques tableaux et données qui ont été adaptés pour l'exercice 2025 visaient justement à refléter l'organisation actuelle de l'administration et améliorer la présentation de ces indicateurs.



Pour le surplus, et en lien avec la réponse au vœu n° 1, la Municipalité estime que la somme d'information qu'elle délivre au travers de ses différentes publications correspond déjà à des standards élevés de transparence. Elle n'est dès lors pas favorable à une démultiplication des indicateurs en tous genres qui nécessitent, pour leur définition, collecte, suivi et analyse des ressources qui ne pourraient être allouées à l'avancée des projets.

Cependant, à l'image de la réponse au vœu n° 1, la Municipalité ne manquera pas d'améliorer régulièrement les informations publiées et indicateurs collectés lorsqu'elle l'estimera pertinent, tant pour ses usages internes qu'externes.

Vœu n° 6 – Cohésion territoriale et animation

« La Commission de gestion émet le vœu que la Municipalité promeuve et soutienne activement la délocalisation de manifestations communales dans les quartiers et lieux-dits périphériques, afin de valoriser l'ensemble du territoire communal et de renforcer le sentiment d'appartenance de tous les habitants de la commune. »

Réponse de la Municipalité

Admis.

La Municipalité, notamment dans le cadre de la politique de la culture et de la cohésion sociale, s'est fixé comme priorité de développer l'offre socioculturelle sur l'ensemble de son territoire.

Des manifestations importantes sont notamment pensées cette année dans le parc Bochat. Pour concrétiser cette démarche et dans le but d'accroître la qualité d'accueil, un préavis prévoyant la construction d'un local pérenne (La « Cabane de Bochat ») sur ce même site devrait être soumis au Conseil communal à l'automne 2026.



Suites données aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2024

La Municipalité revient sur les suites données aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice précédent lorsqu'il y a matière à apporter un complément d'information.

Vœu n° 6 – Cahier des charges du service informatique

« La commission de gestion 2025 demande à la municipalité d'établir un cahier des charges des collaborateurs du service informatique. »

Réponse de la Municipalité (2024)

Admis.

L'engagement de l'équipe informatique actuelle date d'il y a plus de 13 ans, époque où l'établissement d'un cahier des charges n'était pas systématique. La pratique a évolué depuis quelques années avec la réalisation d'un tel document lors de chaque nouvel engagement. Le cahier des charges des collaborateurs de l'équipe informatique sera établi a posteriori dans le courant de cette année.

Suites données

L'engagement d'un nouvel informaticien au 1^{er} mai 2026 a permis la formalisation d'un cahier des charges complet. Il sera décliné par la suite au reste de l'équipe actuelle.

Vœu n° 7 – Gestion des déchets

« La commission de gestion 2025 invite la municipalité à étudier la gestion des déchets ainsi que les modalités de taxation, notamment en repensant sa méthode de paiement de la taxe et les nouvelles méthodes de recyclage et de valorisation des plastiques et autres (briques). »

Réponse de la Municipalité (2024)

Partiellement admis.

Le règlement actuel prévoit, en son art. 11, la perception :

- d'une taxe fixée à CHF 150.- par an TTC au maximum par habitant de plus de 18 ans.
- d'une taxe fixée à CHF 300.- par an TTC au maximum par entreprise.

Jusqu'à concurrence des maximums prévus à l'art. 11, la Municipalité est compétente en ce qui concerne l'adaptation du montant de la taxe à l'évolution des coûts effectifs, ceci par le biais de directives municipales.

Compte tenu des réserves importantes constituées depuis l'introduction de ces taxes au 1^{er} janvier 2014, la Municipalité a décidé, depuis le 1^{er} janvier 2024, de les fixer comme suit :



- une taxe de CHF 80.- par an TTC par habitant de plus de 18 ans.
- une taxe de CHF 150.- par an TTC par entreprise.

Cependant, ces taxes ne sont en réalité pas encaissées auprès des habitants et des entreprises. En effet, elles sont entièrement subventionnées dans le cadre des mesures d'accompagnement définies dans l'actuelle directive municipale en vigueur.

La Municipalité est toutefois en train d'étudier une éventuelle adaptation de cette directive dans le sens d'un allègement, voire d'une suppression de ces subventions à court ou moyen termes. Une information à ce sujet sera communiquée au Conseil communal une fois la décision actée.

Concernant les types de matériaux, les périmètres de collecte pertinents, ainsi que les méthodes de recyclage et de valorisation des déchets, il convient de relever que ces filières sont en perpétuelle évolution. Actuellement, leur évacuation est sous-traitée à différentes entreprises spécialisées. Le Service Travaux et Domaines envisage de réaliser une étude à plus large échelle concernant la gestion de l'ensemble des types de déchets collectés et de l'organisation de la déchetterie communale.

Suites données

Courant 2025, afin de prospector de nouvelles filières d'évacuation de déchets, le Service Travaux et Domaines a visité l'usine Leo Recycle SA, unique centre de tri de déchets plastiques d'emballage de Suisse, situé à Grandson.

Par la suite, décision a été prise de patienter, pour l'heure, et d'attendre l'élaboration d'une solution en commun dans le cadre de Gedrel SA, l'entité en charge de la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, et l'incinération des déchets urbains de notre périmètre et dont la Commune est actionnaire.

Toujours en termes de gestion des déchets et d'adaptation des infrastructures aux besoins de notre population, relevons la création d'un nouvel « Ecopoint » dans le quartier Converney suite à l'évolution démographique de la zone.

Adopté par la Municipalité le 8 juin 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

Charles Monod



Le secrétaire

Patrick Csikos